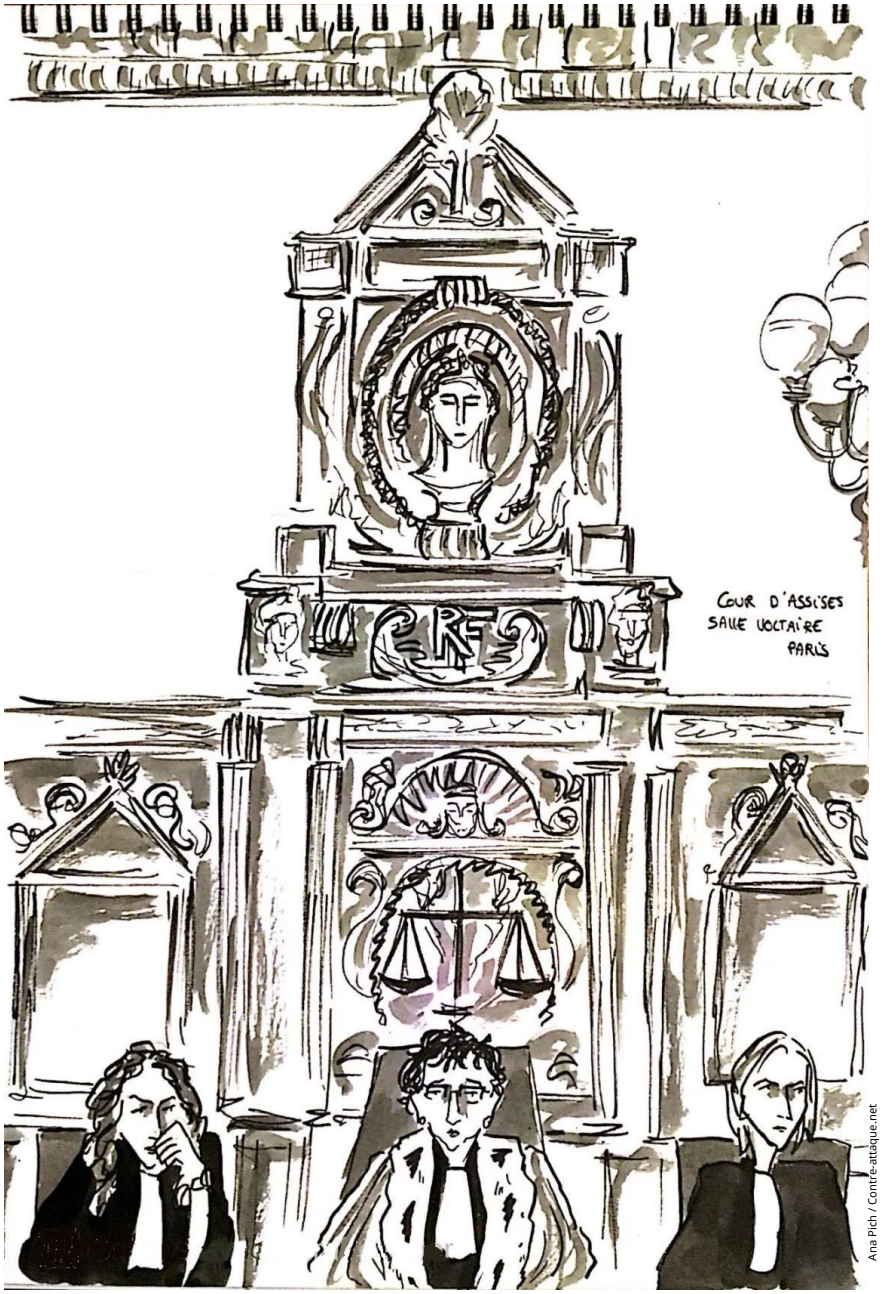
victimes.
Mais il y a une différence entre être témoin d'injustices et vivre l'injustice. C'est un fait.
Je suis révolté par les morts de Lamine Dieng, d'Angelo Garrand, de Wissam El Yamni, de Babacar Gaye… des mutilé·e·s Gilets jaunes, des blessé·e·s… de toutes les victimes de la police…
Pour chaque victime, et famille de victime, j'étais témoin de la violence d'État, je pouvais la sentir, mais je ne la subissais pas personnellement.
Être le sujet de l'injustice a touché profondément mon cœur, mon âme, mon intelligence, mon esprit… ma partie « non-visible ».
Comme personne d'autre n'a vécu ma mutilation, personne d'autre n'a subi cet acquittement comme une violence supplémentaire sur mon être.
Si la police violente nos corps, la justice violente nos « corps subtils ». (Et la prison les deux à la fois.)
La justice est bête et méchante, elle n'existe que pour faire souffrir.
Victimes, futures victimes nos victoires sont ailleurs.
Pour ce procès nous avons répondu à une lettre du coupable, nous avons partagé notre critique de la police, nous avons mis en place un athénée autour de « la fabrique du non-lieu », organisé un tribunal populaire et un moment de catharsis où nous avons libéré nos paroles, nos corps, nos âmes…
Des camarades de Toulouse, Montpellier, Rennes, Lille, Saint-Étienne, Grenoble, Nantes, Le Mans, Clermont-Ferrand, Paris et sa banlieue… Des camarades allemand·e·s, mexicain·e·s étaient présent·e·s à chaque évènement, nous avons crié dans les couloirs du tribunal, nous avons vécu des moments qui nous appartiennent, des souvenirs, des expériences, qui m'ont aidé, m'ont construit et qui resteront nos victoires.
C'est ça qui me réjouis, me donne de l'espoir, et m'aide à tourner une page, notre fraternité/sororité, ces formes de contre-procès populaires.
Les textes de ce livret sont un témoignage, une mémoire pour les futures victimes.
Mes conseils à présent. Nos blessures individuelles sont des blessures collectives. Les auteurs sont les mêmes, les armes sont les mêmes. Seuls les lieux changent.
Il ne s'agit pas d'un policier, mais de LA police, sous toutes ses formes (police, gendarmerie, polices municipales, agents pénitentiaires, polices privées, etc.).
Votre combat rentre donc dans un combat collectif de résistance, mais aussi historique, dans le prolongement de la résistance à l'oppression des dominants d'hier et d'aujourd'hui.
Obtenir un procès est une victoire, quand le non-lieu est la norme.
Obtenir un procès sert à fissurer un peu plus le mur de l'injustice.
Les verdicts des procès servent juste à démontrer l'a-justice.
Cette justice n'apporte rien d'autre que du mépris.
Seule la Vérité compte.
La présence de la victime au tribunal doit être un moment de critique des institutions policières et judiciaires pour les victimes.
Notre parole doit être entendue, quitte à hurler, quitte à se faire sortir.
Ce n'est pas en jouant le jeu, dans le respect des institutions que nous aurons justice, c'est dans la libération de notre parole.
Notre victoire est dans la Solidarité.
Notre victoire est collective. ♠

Laurent Théron
avril 2023



Les croquis d'audience publiés dans cette brochure sont de :
- Red (twt @handievenere, insta Crayondeluttes)
- Ana Pich (insta ana.pich) : lire son BD reportage sur contre-attaque.net

PROCÈS 13 12



Un CRS mutile un manifestant ? Acquitté !
Cour d'assises de Paris 12, 13 et 14/12 2022

Cris de rage, témoignages, compte-rendus
Illustrations : Red & Ana Pich

« Le tribunal, temple des mensonges d'État », *tribune de Laurent (p. 22)*

C'est hyper violent ce qui est arrivé à Laurent ! Même s'il n'attendait pas grand-chose de ce procès, la violence assénée pendant les audiences et le coup de grâce infligé par ce verdict, affirmant sans vergogne le non-droit, lui renvoie une violence judiciaire inouïe après une violence policière mutilatrice.

Tous les coups portés à Laurent, nous les avons ressentis, à marquer nos corps, à insulter notre intelligence de tant de méchancetés et d'inepties. On a compris depuis bien longtemps que les institutions judiciaires sont prises en otage par l'appareil oppressif et répressif et aussi que rien ne viendra des instances supranationales. Si nous appelons à ester en justice contre les violences policières, c'est pour démontrer l'injustice, l'impunité… Et bientôt l'immunité policière. Mais de là à voir une victime se faire étriller de la sorte, un cap a été franchi.

Mais plus grave encore, cette négation à l'encontre de Laurent, syndicaliste, l'a été plus encore par l'absence des syndicats dans leur ensemble à ce procès. Cela démontre une fois de plus ce manque de courage politique, voire une tacite complicité avec l'État dans la conduite de cette guerre sociale qu'on nous inflige par des lois certes républicaines mais anti démocratiques.

Encore une fois, ils se tirent une balle dans le pied, notamment après celle de leur inaction face à l'effraction des forces répressives à la Bourse du Travail de Paris. D'ailleurs, leur raisonnement sur le « bon » ou « mauvais manifestant », que nous réfutons, explose ici par une seule question : que représentait Laurent à leurs « yeux » pour qu'ils soient absents à ce point ? Plus franchement, valideraient-ils ce verdict d'acquittement ? Certes des camarades syndiqué·e·s de toutes tendances étaient présent·e·s pour accompagner Laurent. Oui, mais nous y avons plus ressenti une démarche personnelle. Nous ne les remercierons jamais assez de leur courage pour s'être exposé·e·s à nos côtés face aux nervis du pouvoir.

Jour après jour, nombre de messages personnels de soutiens sont adressés à Laurent. Cet élan puissant nous incite à penser que ce n'est peut-être pas une défaite, bien au contraire. Car en réalité, rien n'est une fin en soi… « *Nous tissons, nous tissons…* » Patience ! *

Notre force naît et croît de l'adversité et des souffrances. Laurent se relèvera plus fort encore, pour rejoindre les rangs parmi ses vrais soutiens. Car comme d'habitude, nos

Tous les coups portés à Laurent, nous les avons ressentis !

mensonges d'État

Cette justice n'apporte rien d'autre que de la rancœur.

C'est un sale moment à passer, à nouveau face à la police.

C'est se retrouver dans un tribunal, avec ses tentures du Moyen Âge, une « cour » déguisée avec leur col en hermine, les « altesses » devant lesquelles il faut se lever et s'assoir, un lieu où le peuple est envoyé derrière des barreaux, et où les bourreaux et les bourgeois sont innocentés.

C'est un moment que nous investissons comme nécessaire dans le cheminement de notre reconstruction psychologique, une attente de 6 ans et 3 mois pour mon cas, qui nous fera passer à autre chose. Il n'en est rien.

C'est une violence de plus.

La violence judiciaire, c'est une violence plus sournoise, plus insidieuse que la violence policière.

C'est une violence réfléchie, qui ne s'encombre pas de la légalité qu'elle nous impose, mais au contraire contournera ses propres règles pour que le policier coupable s'échappe de son banc des accusés.

C'est revivre cette journée de douleurs, c'est se retrouver dans un tribunal à côté de mon criminel, c'est écouter les mensonges de ses complices, c'est être questionné avec arrogance par l'avocat du coupable.

C'est entendre ma vie privée, mon intimité, ma vie que seules quelques personnes connaissent, être entendue par des CRS, des syndicalistes de flics, que je conchie et avec qui je ne veux rien partager d'autre que ma colère.

C'est entendre un verdict qui de toute façon niera à nouveau mes blessures physiques, psychologiques, sociales, familiales…

C'est comprendre que ma mutilation ne servira pas à faire réfléchir, ni sur les armes, ni sur la police, ni sur la répression, même pas sur le fait que dès le lendemain Alexandre Mathieu pourra retourner balancer des grenades dans la gueule du peuple.

Un tribunal n'est pas un lieu de justice, ni de vérité. C'est le temple du mensonge, et donc DES mensonges d'État. Ces mensonges qui veulent nous faire croire que la police est là pour nous protéger, et qu'il faudrait avoir confiance « dans la justice de son pays ».

La justice est le prolongement de la police. La violence judiciaire est le prolongement de la violence policière.

Durant ces quelques années avec mes camarades et ami·e·s, nous avons parcouru la France pour être aux côtés d'autres victimes et familles de victimes, nous partageons le même dégoût pour la police, dans les quartiers populaires, en manif et dans les ZAD — ce sont les mêmes flics, les mêmes armes.

Durant ces 6 années et 3 mois, et pour encore longtemps je l'espère, nous avons partagé nos tristes expériences policières, aux quatre coins du pays, de l'Europe et du Monde, et heureusement j'ai eu la chance d'être informé, formé, accompagné, éduqué… par des collectifs présents depuis de nombreuses années, et finalement en faire partie.

Nous avons écrit des articles, des textes, nous avons communiqué dans les médias. Nous avons fait de l'éducation populaire. Nous nous sommes rencontrés. Nous avons marché, nous avons couru, nous avons voyagé. Nous sommes lié·e·s avec les autres victimes et familles de

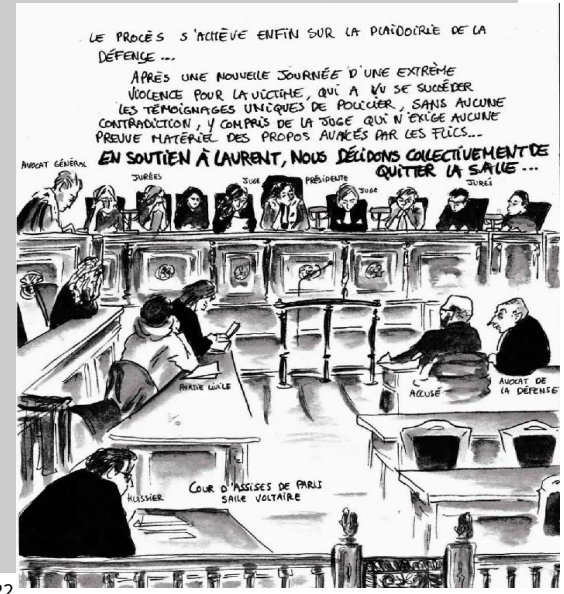


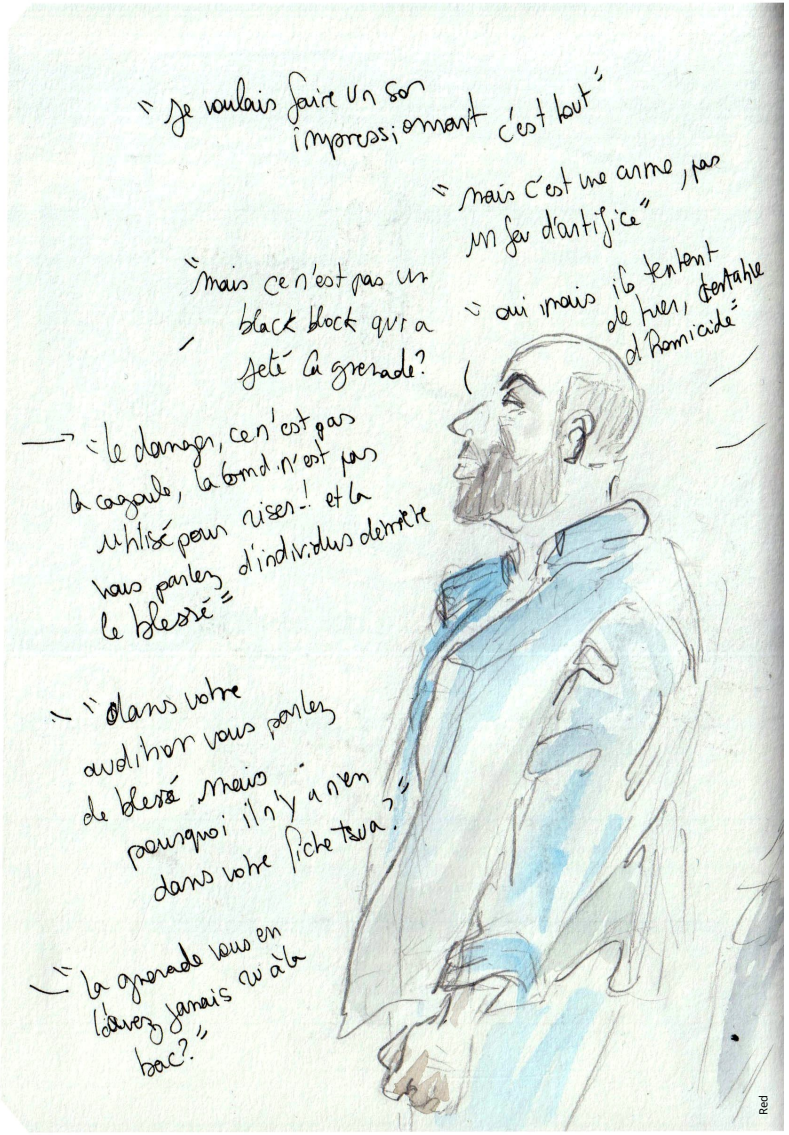
Le tribunal, temple des

Il s'est passé quelques mois depuis que j'ai mangé le verdict, quelques mois pour digérer l'acquittement et finalement vomir.
Ces quelques phrases seront ce qu'il reste de ce passage dans cette très basse Cour d'assises.
Si j'emploie la première personne du singulier ce sera pour marquer mes défaites.
J'utiliserais le nous pour nos victoires.
Les deux se mêlent, car je suis Laurent Théron, et nous sommes l'Assemblée des Blessées et Désarmons-les.
J'ai fait une erreur, je me suis pris au jeu du tribunal, j'ai cru à une « victoire » possible c'est-à-dire la révocation du flic. J'ai cru aux Assises et prétendu « tribunal du peuple », j'ai voulu « jouer le jeu ».
J'ai échoué, car j'ai cru un peu trop en la justice.
Mon dossier était quasi limpide : un flic sans formation au maintien de l'ordre, sans permis d'utiliser les GMD, sans ordres, sans menaces, en dehors de tout cadre de légitime défense, jette une grenade dans une foule éparse et m'éborgne.
Même le rapport de l'IGPN n'était pas contre moi, et mon casier était vierge.
Alors je me suis dit que « peut-être on en tient un ». Et que sa condamnation marquerait un point de départ pour que les futurs jeteurs de grenade réfléchissent.
Quel idiot j'ai été ! C'est exactement l'inverse qui s'est produit. Les grenades sont devenues les « couilles des CRS » *, et elles sont désormais utilisées massivement sans aucune limite. Et pourquoi se limiteraient-ils ? Je n'attendais pas grand-chose de la justice, mais je n'attendais pas rien.
J'étais préparé à la « norme » : une peine avec sursis dont bénéficient les flics comme celui qui m'a rendu borgne.
Mais je n'étais pas prêt à l'acquittement.

* Liénard a osé dire, pendant sa plaidoirie : *« condamner mon client reviendrait à castrer tous les CRS de France » (Le Monde, 16/12/22)* .

►allant du haut gradé jusqu'aux flics de base, a décrit la place de la République couverte de cocktails Molotov et de pavés projetés par des milliers de manifestants déchaînés. Ce n'était pas Hiroshima mais presque.
La basse attaque ne s'est pas arrêtée là. Un « expert psychologue » commandité par la justice, a décrit Laurent comme un individu à l'adolescence agitée, alors qu'un autre expert glorifiait le CRS comme un père de famille exemplaire.
Cette lapidation était tellement grossière que le procureur s'est quand même senti obligé de demander une peine symbolique, sans commune mesure avec la gravité de la mutilation subie par Laurent : 2 à 3 ans de prison avec sursis et 5 ans d'interdiction de port d'arme. Mais le « jury populaire » présidé par une magistrate, a acquitté le CRS en qualifiant son geste mutilant de « légitime défense ».
Les fastes de la Cour d'assises constituent un bateau amiral en vue d'amener à bon port tout un arsenal policier et juridique inédit : la loi LOPMI sur la police et la loi sur l'immigration.
Comment rendre justice à Laurent et aux autres victimes de la police ? On ne pourra jamais réparer l'irréparable. En revanche, il faut tout faire pour que Laurent et les autres ne restent pas seuls, construire un front large de résistance active face à la répression. C'est à notre portée. Face à l'œil éclaté de Laurent, nous ne détournerons pas le regard. ♠





Alexandre Mathieu devant la cour d'assises de Paris

Les croquis d'audience publiés dans cette brochure sont de :
Red (twt @handievenere, insta Crayondeluttes) & Ana Pich / Contre-attaque.net (insta ana.pich)

alertes n'atteindront pas la société civile, comme le permis de tuer, les armes de guerre, l'hyperverbalisation, les polices municipales… Ou alors le débat sera vicié en l'absence de radicalité, de questionnements sur les fondamentaux de la lutte sociale, résumé chez nous les gueux par « De quoi on parle ? » et « Pour qui on agit ? »
Nous aurons besoin d'un père courage comme Laurent pour caler la mêlée et forcer à la gniac ces murs qu'on ne cherche plus à déconstruire mais à détruire, au vu du sale qu'on nous renvoie de tous côtés.
Pas de justice pas de paix… Pas de paix ! ♠

* Référence au poème de Heinrich Heine, *« Les tisserands silésiens »* (1844).

Nous, l'arrière-scène

Nous sommes l'arrière-scène du procès. Celleux qu'on appelle « le public ». Les spectateurices silencieux.ses, passif.ves, dont le seul droit est d'exister là comme un tout confus d'individus indéterminés, là pour regarder mais pas voir, écouter mais pas entendre, penser mais pas parler.
Nous, l'arrière-scène, on a été acteurs et actrices lors du procès aux assises du policier qui a éborgné Laurent Théron. Nous l'avons été et avons résisté. Nous ne nous sommes pas tenues sages.
Nous, l'arrière-scène, avons arraché des droits que le théâtre de la justice nous refuse en prenant une place qui ne nous était pas attribuée.
Nous avons arraché le droit de nous distinguer. Nous nous sommes d'abord distingué.e.s des flics : chacun.e dans notre camp, nous avons dessiné une fracture visible entre eux et nous. Nous étions plus nombreux.ses, plus joyeux.ses, plus agité.e.s, plus solidaires. Nous qui ne nous connaissions pas tou.te.s, avons créé un lien visible, matériel, dans cette salle où celleux qui se tenaient sages et indifférenciés dans les quelques bancs formant un carré stricte étaient les keufs. Dans la rue comme ici, ils se ressemblent tous, en formation, au garde à vous. Même dépourvus de leurs uniformes, ils constituent la masse informe d'un même corps docile qui ne comprend que le langage de l'ordre, de la peur et de l'autorité.
Nous nous sommes distingué.e.s en entrant et sortant bruyamment, en toussant lorsque les identités des témoins étaient dites à la barre pour ne pas leur donner le loisir de les entendre. En riant ouvertement lorsque les absurdités tristement banales qui constituent le discours pénal étaient énoncées. En applaudissant lorsque nos camarades et ami.e.s affrontaient ce discours en prononçant des mots qui ne devraient selon eux pas avoir leur place dans un tribunal. En boycottant la plaidoirie de Liénard. En levant la voix pour réclamer notre droit à entendre ce qui se disait malgré la lâcheté de Liénard qui refusait de parler dans le micro. C'est par cette multitude de gestes, d'attitude, de bruits que nous avons résisté. Nous avons désobéi. Nous avons refusé l'injonction à nous taire, malgré les nombreux rappels agacés de la présidente. Notre corps à nous, il a montré qu'il était à la fois multiple et uni par les multiples actes de résistance que chacun.e a décidé d'opérer. Nous sommes un corps parce que chacun.e de nous peut prendre la liberté de décider où, quand et comment il ou elle peut transgresser l'ordre des choses, et accepter que d'autres ne le fassent pas de la même manière. Pourtant, les moments d'applaudissements et de rire général, insupportables pour la cour, ainsi que les chants entonnés dans les couloirs des tribunaux montrent que nous savons nous retrouver en une voix. Nous n'avons ni besoin de chef, ni besoin d'ordre, ni besoin d'uniforme pour nous rassembler.
Nous, qu'ils veulent reléguer à l'arrière de la scène, nous en prenons l'avant. Et nous continuerons de le faire, dans les tribunaux, comme dans la rue, et comme partout où nous déciderons de refuser la place à laquelle ils nous assignent. Nous continuerons de nous imposer sur la scène de leur théâtre, nous continuerons de déjouer leur scénario, nous continuerons de jouer le spectacle désarmant de la multitude d'affronts qui font résistance. ♠

Pendant trois jours, nous avons souffert avec Monsieur Laurent T. de voir et d'entendre la justice face à la machine de guerre mise en place par la partie adverse.
Nous avons entendu les fautes patentes du CRS accusé : il a gardé une grenade de désencerclement, il n'en avait pas le droit, il n'avait pas non plus la formation pour la garder ni la lancer, il n'a pas non plus obéi à un ordre de dissolution (ordre arrivé quelque temps après le drame).
À nos demandes de micro pour entendre cet avocat de la défense, le mépris a été la réponse. Devant tous les mensonges difficilement audibles de son plaidoyer, nous avons quitté la salle.
Mais avant, nous vous avions entendu : vous n'avez pas suivi la demande de Laurent dans sa demande de révocation, mais vous avez conclu aux fautes graves du CRS incriminé : vous demandiez 2 à 3 ans de prison avec sursis et 5 ans d'interdiction de port d'armes. D'une certaine manière l'essentiel était entendu : l'accusé n'aurait pas l'occasion de mutiler d'autres manifestants avant sa retraite.
La plaidoirie de la défense axée sur la peur et sur la manipulation des faits a porté ses fruits contre des preuves irréfutables. Le CRS a été acquitté.
Une sensation nous envahi, la nausée. Nous éprouvons aujourd'hui écœurement et révolte.
Et nous avons attendu votre décision pendant 10 jours. A votre tour, vous avez participé à une deuxième déflagration dans la vie de Laurent, alors que vous aviez la possibilité de rétablir un peu de justice.
Vous avez préféré laisser en exercice un CRS irresponsable et manifestement dangereux. Une nouvelle fois les professionnels de la justice ont sciemment détourné les fondements de la justice.
Il nous semblait que la justice devait être une conquête de la civilisation sur la violence, de l'apaisement sur la vengeance, de la stabilité sur le chaos. Malheureusement il n'en est rien.
Vous aviez énoncé un jugement qui prenait en compte les faits et la réalité du crime, vous avez choisi de ne pas le faire respecter en ne faisant pas appel.
Par votre décision, de ne pas faire appel, maintenant les policiers savent que tout leur est permis… un pas de plus qui éloigne le citoyen de sa confiance en la justice. ♠

L'œil éclaté de Laurent nous regarde

Bulletin « Résistons ensemble », n°208, 24/12/2022

La République est bonne fille. Ce jour du 14 décembre 2022, dans la grande salle du Palais de justice de Paris, elle a dévoilé tous ses charmes. La Cour d'assises, sous ses hauts plafonds ornés de dorures, de sculptures et lustres en cristal, a acquitté le CRS À. M. qui a fait éclater l'œil droit de Laurent d'un coup de grenade manuelle de désencerclement (GMD) en septembre 2016. Chacun se souvient de cette large manifestation contre la loi travail dite loi El Khomry.
Pourtant le CRS avait tout faux : l'ordre de tirer n'a pas été donné par sa hiérarchie, il s'est approprié la grenade de sa propre initiative, il ne possédait pas l'habilitation de tirer une grenade GMD, il l'a lancée « en cloche », ce qui est interdit. Cerise sur le gâteau : au moment du lancer, la situation était calme place de la République, comme en ont témoigné les vidéos projetées lors de l'audience. Pourtant le CRS a tiré cette grenade, arme de guerre, dont l'une des 18 galettes en plastique a fait éclater l'œil droit de Laurent, endommageant sa cavité oculaire osseuse. Alors depuis, Laurent a été frappé par l'infirmité qui consiste à devenir semi aveugle. Il a aussi perdu son travail sans parler des inévitables conséquences sur son état psychologique et sa situation familiale.
Si la justice s'est trouvée obligée de citer le CRS devant une Cour d'assises, c'est grâce au travail tenace de Laurent et des collectifs de soutien. Ainsi ce crime n'a pu être camouflé par le pouvoir, comme c'est le cas des dizaines de victimes tuées ou mutilées par la police ces dernières années. C'est une victoire, mais elle est bien éphémère. En effet, l'État a mobilisé toutes ses ressources pour renverser les rôles : pour la justice le CRS mutileur est devenu la victime et Laurent, le mutilé, a été calomnié, comme si c'était lui l'agresseur.
Plus d'une dizaine de témoignages de policiers, ►

Lettre ouverte au procureur

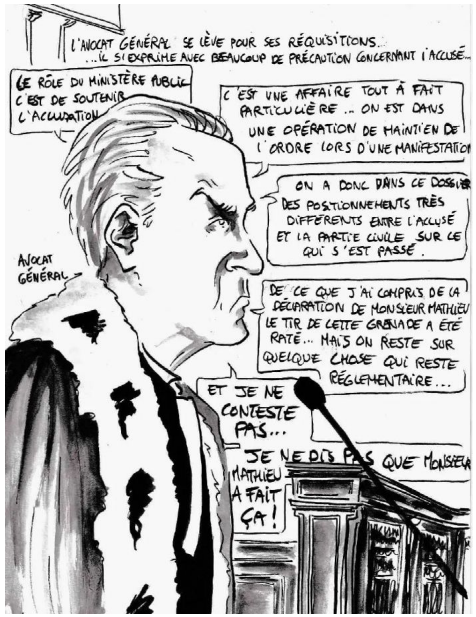
Nous avons assisté aux trois jours de procès du 12 au 14 décembre 2022.

Trois jours de procès où les vidéos ne mentent pas et révèlent ce qui s'est réellement déroulé, (lors d'une charge de CRS) à une quinzaine de mètres de quelques manifestants passifs, une grenade est lancée en l'air — nous apprendrons lors du procès qu'elle a été lancée en toute illégalité, par ce CRS récemment recruté — En effet celui-ci a non seulement dérobé une grenade de désencerclement dans un camion de ravitaillement alors qu'il n'en avait pas le droit, qu'il n'avait pas reçu la formation obligatoire pour garder et lancer ce type de grenade, mais on apprend également qu'il l'a lancée en l'air, alors qu'il a été longuement expliqué par les experts qu'il était strictement interdit de lancer une grenade en l'air du fait de sa dangerosité. Quelle était l'intention de ce geste ? Blesser et causer des dégâts.

Le mal est fait, Laurent est borgne. Sa vie est totalement bouleversée, il est obligé de se reconstruire à ses frais, contraint de quitter son emploi, obligé, lui, de prendre trois jours sans salaire pour ce procès si longtemps attendu (quatre longues années), obligé d'assumer les frais de sa défense, alors qu'il est totalement innocent, si l'on considère que participer à une manifestation reste un droit.

Les preuves sont indiscutables, tout était rassemblé pour faire valoir la justice.

Pourtant, nous avons assisté à une vraie parodie de justice, où les témoins de la victime ont été empêchés de finir leur déposition, alors que nous avons eu droit à de très très longues heures de témoignages de policiers contredisant par leurs témoignages les avis des experts de l'IGPN ou se contredisant entre eux. Une longue préparation a sans doute été nécessaire pour déverser autant de mensonges ! L'avocat des policiers, spécialisé dans la défense des forces de l'ordre et dans le droit des armes (!), a réussi avec le soutien de la présidente du tribunal à faire valoir comme une vérité tout le contraire de la réalité. La justice a préféré s'appuyer sur des photos sensationnelles émanant de « Paris Match », récusées dans un premier temps par madame le juge, non référencées et n'ayant aucun lien avec le drame infligé à Laurent.







Les soutiens du CRS en terrain conquis

En 2016, Laurent Théron est mutilé lors d'une manifestation. J'ai pu assister au procès du CRS responsable, Alexandre Mathieu.

Une partie des bancs était réservée aux collègues du CRS et en qualité d'observatrice, j'ai pu constater que tout était prétexte à provocation de la part de ces derniers vis-à-vis du reste de l'assistance, laissant une forte sensation d'étonnement et de questionnement. Un autre procès s'est ainsi joué au sein de l'arrière-salle. Voilà quelques réflexions sur ce que j'ai ressenti, vu et entendu durant ces trois jours. Glissement vers l'abîme

L'accusé

Son attitude était décontractée et insouciante durant tout le procès : blagues avec ses collègues lors des interruptions de séance, clin d'œil envers ses soutiens après avoir fait ses excuses à la victime...

Ce comportement laissait penser qu'il ne prenait pas conscience de ses actes, ni du lieu où il se trouvait.

La présidente de la cour d'assises, Catherine Sultan

Ses nombreuses questions semblaient vouloir influencer les jurés en faveur du CRS, d'autant qu'elle a fait écourter l'intervention de la victime et demandé aux témoins de moralité (victimes également des violences policières) de ne pas se positionner en qualité d'expert.

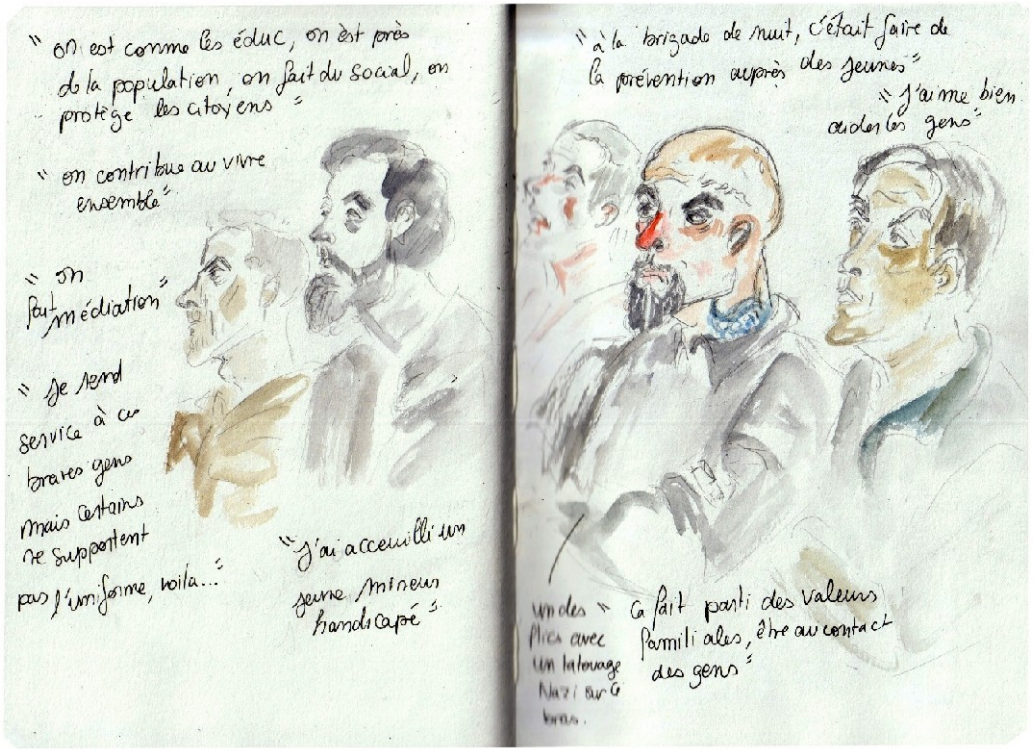
Les six membres du jury

Pourquoi les juré·e·s n'ont pas posé de question durant tout le procès ?

Pourquoi les juré·e·s n'ont pas pris de notes ?

L'avocat de l'accusé, Laurent-Franck Liénard
Son intervention n'a presque pas été entendue par le public, suite à son refus assumé de parler dans le micro — "je m'exprime pour la cour, pas pour le public ! " —, rendant ainsi ses propos inaudibles.
Il indiquera à plusieurs reprises durant sa plaidoirie que le contre rendu du traitement relatif au suivi de l'usage des armes (TSUA), ainsi que l'habilitation obligatoire pour l'utilisation d'une grenade de désencerclement (classe A), n'est qu'une "formalité administrative".
Après avoir utilisé des montages photos qui n'étaient pas dans le dossier et qui pouvaient sembler douteux (et sans que la présidente ne le reprenne), l'avocat a, lors de sa plaidoirie, pu dire qu'il n'était pas nécessaire de condamner le CRS, car la victime elle-même ne le souhaitait pas !!! Il a également rajouté que de toutes façons, cela ne rendra pas son œil à la victime.

Les gendarmes du tribunal
Les gendarmes chargés de la sécurité à la cour d'Assises ont, de façon marquante, eu des comportements favorisant les soutiens de l'accusé par rapport à ceux de la victime. D'abord, Ils questionnaient chaque personne entrant dans la salle d'audience concernant les raisons de leur présence. Ensuite, les soutiens du CRS ne patientaient pas et n'ont pas été fouillés à l'entrée dans la salle d'audience, contrairement à ceux de la victime. De plus, une surveillance accrue envers les soutiens de la victime a été constatée : scrutés, dévisagés durant tout le procès, quatre gendarmes étaient en charge de contenir les soutiens de la victime, contre aucun pour les soutiens de l'accusé. Enfin, dernier exemple, quand le téléphone d'un policier a sonné en pleine audience, un des gendarmes du tribunal l'a fait sortir par la salle des témoins, tout en plaisantant, alors que les soutiens de la victime ont été systématiquement fouillés à leur retour.



sence de « légitime défense » : « Il n'y a pas de danger imminent pour M. Mathieu. Tout vient du manque de formation (...) Une grenade de désencerclement est faite pour désencercler ». Au moment de conclure, il se questionne : « quelle peine ? C'est compliqué ». Il assume par le passé d'avoir envoyé des personnes en prison, « à perpétuité », mais il ne veut pas « d'erreur judiciaire », ni « exclure Alexandre Mathieu de la fonction policière ». Il ne peut pas porter de « jugement sur la grenade GMD, ce n'est pas mon rôle, c'est celui du législateur ». Il requiert donc de la prison avec sursis : « 2 à 3 ans avec sursis, cinq années d'interdiction de port d'arme ».
Des bancs du public, on ne saura rien de la plaidoirie de Laurent-Franck Liénard, la présidente, agacée des entrées et sorties des soutiens de Laurent T., demandent aux gendarmes de faction d'interdire l'entrée. Dans la salle, ne restent que des policiers présents pour leur collègue, responsables syndicaux de la corporation, et gendarmes en armes.
Il faudra trois heures et demie de délibéré pour que la présidente annonce l'acquittement du flic devenu CRS. ♠



Hymne à la nébuleuse

Ce procès était infâme.
On en attendait pas grand-chose, mais quand même ! Ça valait bien une chanson : sur l'air du *Chant des Marais* et de *l'Hymne des Femmes*

Vous qui êtes débordés "les hommes"
Par nos actions enflammées.
Vous qui êtes sur-armés "les hommes"
et qui visez sans compter.
Cassez vous de nos rues pavées
Qu'on puisse enfin s'y promener entiers
Matraqué.es, mutilé.es, tué.es,
Désencerclé.es, flashballé.es,
Nous subissons vos états d'âme,
Qui se terminent par des drames.
Cassez vous de nos rues pavées
Qu'on puisse enfin s'y promener entiers.
Sous les gaz, la nébuleuse,*
Black bloquée par vos gazeuses,
Est ciblée par vos armes de guerre,
Qui d'véner nous rendent déter
Cassez vous de nos rues pavées
Qu'on puisse enfin s'y promener entiers.
La police, comme elle crève de trouille
Crève nos yeux, écrase nos bouilles.
Légitime la Balle de Défense
Souvent la mort pour sentence.
Cassez-vous de nos rues pavées
Qu'on puisse enfin s'y promener entiers.
La police, n'est pas la justice
Mais quand la justice fait police,
La défense qu'est légitimée
N'est pas celle des désarmé.e.s
Cassez vous de nos rues pavées
Qu'on puisse enfin s'y promener entiers.
Pas question de vous faire confiance
Nous sommes en légitime défiance
Crève les yeux, Arrache vies et sang
Vos non lieux sont indécents
Cassez vous de nos rues pavées
Qu'on puisse enfin s'y promener entiers.
Levons nous armé.e.s de notre rage
Et brisons ce délit d'outrage
Courage !

*Mot utilisé par la juge présidente durant le procès pour désigner les manifestant-e-s en noir cagoulé-e-s. ♥



« observateur » en début de manif, car tout frais débarqué et sans formation, se retrouve autour de 16 heures, ce 15 septembre « chef de groupe ». A ce titre, il s'est gardé une grenade dans la poche quand il a aidé à ravitailler les troupes. Ses hommes ne semblent pas avoir demandé une quelconque protection. Ils n'y font aucunement mention dans leurs rapports. Au contraire : « il n'y avait pas de violence à 16h50 », « c'était calme », « pas de jet de projectiles » ; ils n'avaient aucun ordre, « aucune consigne pour lancer une GMD ». Finalement ils sont tous unanimes : « c'est un lancer non conforme », « une trajectoire un peu haute ». « Il n'y avait rien qui justifiait un lancer de GMD » ; « Une GMD s'utilise lors d'une manœuvre pour se libérer ».

C'est après une nouvelle salve d'images chassant le kway noir que Lucie Simon, avocate de la partie civile, peut enfin prendre le temps pour sa plaidoirie. « Victime de violences policières, on est toujours coupable, parce que c'est la faillite d'un maintien de l'ordre. » Elle va tenter de convaincre en faisant de ce procès, un exemple de respect du droit, « être exemplaire, c'est le droit ». « Quand on lance une grenade, il y a violence volontaire ». Il faut donc, conformément aux lois sur la sécurité publique et le droit à la « légitime défense » quand on est dépositaire de l'autorité publique, respecter les règles d'usage des armes. Elle va donc s'appliquer à démontrer l'absence de « légitime défense » sans aucune « cause exonératoire ». Il n'y avait pas « d'absolu nécessité » ni « stricte proportion ». Elle s'inquiète d'un « glissement sémantique dangereux », légitime défense n'est pas « riposte ». « Un visage dissimulé est-ce une menace suffisante pour un lancer de GMD ? ».

« Quand on prend le premier plan de la place de la République présenté devant ce tribunal, il y a bien à droite, derrière le skate parc, une interpellation par la CSI 75, mais Laurent T. est à gauche (…) La force, ce n'est pas une GMD. La force, c'est d'abord la force physique (…) et des moyens intermédiaires (…). Ce lancer n'est pas réglementaire. » Il faut, ajoute-telle, « prendre les paroles des fonctionnaires avec prudence ». Il y a beaucoup de « solidarité » dans cette corporation.

Enfin, elle rend hommage à Laurent : « perdre un œil, ça bouleverse la vie (…) Je suis incapable… d'avoir la force de mon client. Il a su « transformer la douleur en une aventure collective… en solidarité. Les victimes ne sont plus seules ».

L'avocate demande que Mathieu soit condamné pour les violences mais aussi « l'interdiction définitive d'exercer » dans la police pour Alexandre Mathieu.

Quand finalement, l'avocat général, Christophe Auger, se lance dans un cours de droit refaisant le parcours de la manif, version policière pour la énième fois, un aveu lui échappe : « Heureusement, je n'étais pas à la manifestation ». Il revient, lui aussi, sur l'abtiquement repris afin qu'ils rangent leur portable.

Les syndicalistes policiers dans leur fief

Un syndicat de Police représenté par Linda Kebab. Cette dernière va agresser verbalement une personne du public en la racisant, elle sera aussitôt soutenue par ses collègues qui lui formuleront, en substance, de « ne pas faire attention, car il s'agit d'un singe ».

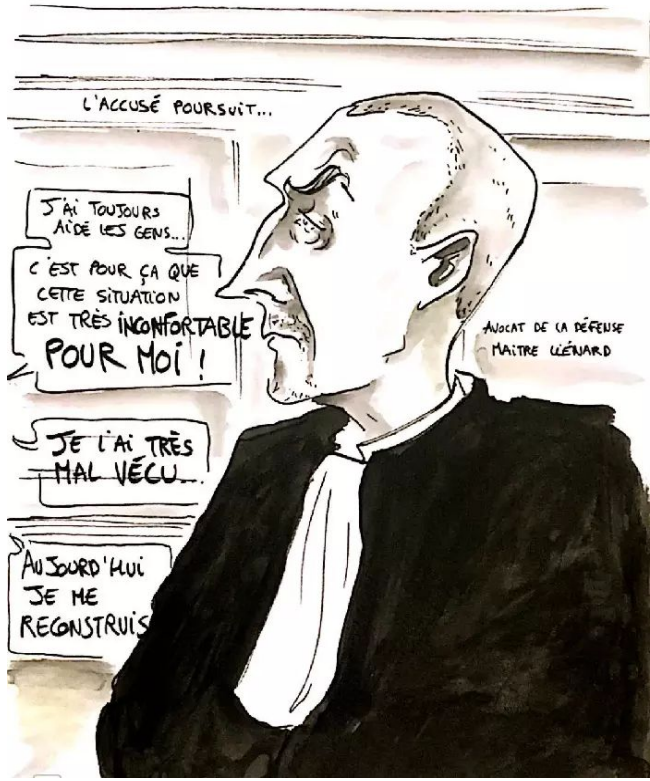
Prétextant être une journaliste, Kebab enverra durant tout le procès des messages sur son portable au su et au vu des gendarmes du tribunal qui n'interviendront jamais.

Invective en bande organisée

Durant tout le procès, les soutiens de la victime ont vécu un grand nombre de tentatives d'intimidation de la part des collègues du CRS, dissimulant derrière leur allure patibulaire un comportement de manipulateurs narcissiques. Insultes et propos injurieux proférés lors des interventions de Lucie Simon l'avocate de la victime (« pose ton cul, grosse pute », lancé de façon à n'être entendu que par le public), prises de photos en douce des soutiens de Laurent, qui n'a pas cessé après que cela a été rapporté aux gendarmes du tribunal, prises de notes des noms et adresses des témoins de moralité, installation de soutiens de l'accusé à côté des soutiens de la victime, dans une attitude de provocation. Deux policiers ont même discuté tranquillement du fait qu'il est courant de balancer des grenades de désencerclement dans les manifestations sans y être habilité.

Ils ont également insulté les deux inspecteurs de l'IGPN venus témoigner : « ce n'est pas un collègue, c'est un bâtard » ; quant à l'expert de la gendarmerie, « c'est un vendu, il faudrait une purge ».

Tous ces comportements ont ainsi poussé le reste du public dans leurs retranchements,





d'autant qu'à aucun de ces moments les gendarmes du tribunal ne sont intervenus.

Soutiens de la victime

Face à toutes ces constatations, les soutiens du plaignant ont essayé d'intervenir à plusieurs reprises en demandent que l'avocat de l'accusé parle dans le micro, sont sorties en désordre de la salle d'audience en pleine plaidoirie de l'avocat de l'accusé, ont réagi bruyamment lorsque ce même avocat a sorti une photo de Paris Match comme preuve, et ont toussé au bon moment afin que les identités et adresses des témoins de moralité ne puissent pas être entendues et notées par les collègues policiers du CRS.

Ce procès a duré trois jours.

Trois longs jours de provocations, de tentatives d'humiliations et d'intimidation de la part des soutiens à l'accusé.

Trois longs jours où l'équité n'avait pas sa place, où les soutiens de l'accusé pouvaient rigoler, insulter, critiquer, intimider en toute impunité alors que ceux de la victime se faisaient reprendre par les gendarmes du tribunal à la moindre réaction.

Trois longs jours où les soutiens d'Alexandre Mathieu semblaient être en terrain conquis.

Trois longs jours pour acquitter Alexandre Mathieu qui n'a aucun regret concernant la subtilisation d'une grenade de désencerclement (arme classée A), la préméditation de son geste, l'usage de cette grenade sans aucun respect de procédure, l'utilisation sans habilitation, sans autorisation et les conséquences qui en résultent : le massacre d'une vie.

Trois longs jours où la cause racine de ce drame n'a pas été traitée.

Trois longs jours qui ont permis au final d'ouvrir la boîte de pandore.

Trois longs jours où les soutiens du plaignant n'ont pas craqué, ni répondu aux invectives incessantes et aux humiliations des policiers. J'ai d'ailleurs envie de dire « Bravo à toutes & tous ». ♠



sur sa jambe blessée par une grenade GMD ; « les traces noires à vie laissées par l'explosif » sur sa peau, son « pantalon désintégré », le trou dans sa jambe d'un diamètre de 3 cm sur un cm de profondeur, son « muscle atrophié » ; l'obligation de se faire soigner à l'hôpital militaire où les médecins lui disent que « c'est une blessure de guerre », et lui demandent si cela lui est arrivé « en service » ? (sic).

Certes, Catherine Sultan évoquera le traumatisme pour Laurent — « c'est dramatique pour Monsieur T. » —, mais jamais elle ne reprendra des extraits de sa déclaration : sa vie bouleversée, son quotidien avec un œil en moins. Elle laisse Alexandre Mathieu redire qu'il a « agi au mieux » que « les conditions étaient réunies pour le lancer ». Elle ira jusqu'à l'interroger sur la qualification pénale : « Quel est votre positionnement ? ». Réponse : « Injuste, je n'ai pas voulu blesser Monsieur T. »

Alors pourquoi a-t-il lancé cette grenade ? « J'ai mis un point d'honneur à protéger mes hommes. » En effet, Alexandre Mathieu,

---

Donnez leur la troupe ! Les gendarmes se déploient, placides. La meilleure diatribe sort alors du public, inattendue. On ne l'avait pas vu, mais soudainement sortie de son mutisme, un oiseau de mauvais augure, ou plutôt un ami rempli d'une colère légitime, vient de desserrer les dents : *« VOUS PRONEZ LA GUERRE SOCIALE ! »*. Voilà comment sonne le rugissement sincère et visionnaire d'un père meurtri dans sa chair, dont le fils avait été mutilé douze ans plus tôt…

Un-e blessé-e parle pour tou·te·s les autres.

Si l'amertume et la rage ont fait irruption si spontanément à l'annonce du verdict de la cour d'assises de Paris, ce mercredi 14 décembre 2022 à 20h12, c'est parce qu'elles étaient la seule réaction qu'on s'est sentis humilié-e-s est aussi une qualité qui fait de nous des personnes belles, honnêtes et vivantes. On ne peut avoir honte d'avoir honte. Quand la juge de la Cour a prononcé l'acquittement de l'éborgneur, je me suis senti humilié et ridicule. Comment moi, qui depuis quinze années n'a jamais eu de cesse derépéter qu'il n'y a rien à attendre, qu'il n'y a aucune confiance qui tienne à l'égard de l'État et de ses institutions, comment ai-je pu encore une fois m'illusionner et croire qu'autre chose pouvait émaner de cette triste mise en scène, mille fois rejouée, de notre oppression systémique ? Nous sommes comme des fourmis prise sous la semelle d'une botte, vivantes et libre de courir entre les rainures tracées dans le caoutchouc qui nous écrase, mais bien impuissantes à faire se lever le pied qui nous maintien au sol.

Oui, on peut également se dire anarchiste et néanmoins se surprendre à croire que la justice n'est pas toujours obstinément injuste. Surtout lorsqu'elle est censée être rendue par des jurés populaires. On aurait tort de croire qu'une personne issue du peuple ne peut être convaincue, ni qu'elle puisse être capable de convaincre tou·te·s les autres. Ce qui nous empêche d'être entièrement cyniques et désillusionnés, c'est notre foi dans l'humain, dans ce qui constitue le cœur de nos principes les plus fondamentaux et les plus nécessaires à la poursuites de nos engagements et de nos combats : si l'on ne croit pas en l'humain, alors on n'est pas libertaire, on est tout juste libertarien. L'individualisme dans tout son accomplissement fataliste. La solidarité et l'espoir au contraire se nourrissent de la croyance que l'autre nous épargnera, qu'il sera toujours possible de susciter son empathie, quand bien-même celle-ci serait enfouie sous tous les immondices moraux dont la société nous abreuve depuis notre petite enfance.

Alors qu'est-ce qu'on fait ? Rien de particulier, on se prépare au combat. La boîte de Pandore est ouverte et le compte à rebours est enclenché. Le système s'effondre déjà dans son immoralité et sa violence chronique. Le triomphe de l'injustice érigée en loi a cédé place à une soif intarissable de justice sociale. Nous, le peuple, serons les acteur-ice-s de la pièce de théâtre suivante, qui traitera de la guerre sociale. On ne nous coupera plus la parole et notre révolte poussera tous les bourreaux d'hier par la petite porte…derrière laquelle se trouvera l'abîme sans fond qu'ils ont creusé par leur individualisme crasse.

Quand la première grenade explose, c'est que la guerre a déjà commencée,

Entre celleux qui refusent de voir et celleux qui ont mal aux yeux,

Blesser l'un-e d'entre nous, c'est blesser chacun-e d'entre nous,

Et au pays des aveugles, les borgnes sont rois.

Nous connaissons notre texte, à nous maintenant d'entrer en action. ♠

nouveau « de pauvres manifestants pris en bouclier humain ».
Ces déclarations vont durer des heures, illustrées de photos soumises par l'avocat du CRS, Laurent-Franck Liénard. La Une de Paris Match y côtoie des photos de la place de La République où l'avocat a cherché, trouvé et entouré au feutre noir des manifestants habillés de sweats noirs et capuches…
Quand il a fallu revenir sur le moment précis des faits, le lancer de la grenade à 16h53, place de la République, la présidente du tribunal, Catherine Sultan, hésite à qualifier cette arme. Elle ne trouve plus ses mots. Elle évoque dans un sursaut qualitatif la « douleur » et comme pour se sortir de cet embarras interroge Alexandre Mathieu sur les raisons de son geste. À aucun moment, elle ne se réfèrera aux trois témoignages de la partie civile : « arme de guerre, arme à fragmentations, contenant quatre grammes d'explosif», arme pour « atteindre les corps ». Elle ne fera jamais référence non plus au dernier témoignage, celle d'une manifestante détaillant les ravages

En décembre 2022, nous avions un procès au Assises. Une grande institution organisait une pièce de théâtre dans le décor en plâtre doré du Palais de Justice de Paris. Un ami borgne, pirate de son état, devait y voir juger l'idiot utile au pouvoir qui l'avait éborgné. Nous étions tou·te·s invité-e-s à la représentation, certain-e-s dont je fais partie en tant qu'acteur-ices.

Quand la première grenade explose, c'est que la guerre a déjà commencé

Mon intervention était prévue au début du deuxième acte. Je croyais jouer un second rôle, j'étais en réalité un figurant, comme tou·te·s les autres assises dans le public.
J'avais bien appris mon texte, mais au milieu du morceau, la metteuse en scène m'a congédié : « Tu ne connais pas ton texte, sors de ma vue ! ». Je m'étais trompé de pièce, Candide c'était dans une autre salle. Ce que j'avais imaginé tel un chant de moineau m'a semblé tout à coup transformé en croassement de corbeau. Nul et non avenu.
Prends ton ego, mets le dans ta poche.
Aussi vite entré, aussi vite sorti.

Ce que la metteuse en scène voulait voir, c'était la performance rébarbative et conventionnelle de la meute de cerbères prévue pour l'après-midi, guidée par la hyène en robe noire qui servait d'avocat à l'accusé. Au programme de la journée : défilé de policiers à la barre.
Pendant trois jours, la comédie dramatique a déroulé ses artifices à nos yeux et nos oreilles attentifs. Nous avions même le droit par moments de nous montrer impertinent-e-s ou insolent-e-s, voire bruyamment ennuyé-e-s par le jeu ou les mots des acteur-ice-s. Mais nos timides interjections n'ont à aucun moment constitué un trouble ou un incident d'audience suffisant pour motiver notre évacuation manu militari. La juge était indolente et compréhensive, presque douce avec un public indiscipliné, mais pas assez gênant pour justifier l'incartade.
En vérité, nous aurions dû jeter nos chaises dans l'arène pour que ce procès prenne du sens. Nous ne l'avons pas fait, telle une classe qui se tient sage. Pourquoi ? Sans doute pour ne pas gâcher l'issue du spectacle, qu'on espérait satisfaisante. Comme un téléfilm médiocre qu'on voudrait voir se terminer par un happy end : on n'éteint pas le téléviseur avant la fin. On désirait secrètement qu'un juré parmi les autres, peut-être celui qui prenait attentivement des notes, ou alors celui qui faisait des yeux ronds quand l'accusé parlait, s'obstinerait à exiger le licenciement du barbare en uniforme qui avait volé l'œil de notre ami, le personnage préféré du téléfilm. Que tchi ! Acquitté ! Courbette au public, tomber de rideau, spots dans la gueule, tout le monde prends ses affaires et rentre chez soi : les acteurs quittent la scène en trottinant par la porte des artistes. Mais… Pourquoi le public refuse-t-il de sortir ? Pourquoi crie-t-il ? À quoi bon toutes ces sensibleries ? Quelle ingratitude, les metteurs en scène se sont pourtant donné tant de peine…

Marquer les corps, marquer les esprits

Notes partielles prises pendant le procès pour ne pas sombrer dans l'infinie douleur sans cesse réactivée de toutes ces blessures volontaires infligées par la police, bras armé de l'État.

Lundi 12/12

Deux inspecteurs de l'IGPN, qui ont réalisé l'enquête sur les faits du 15 septembre, sont venus témoigner à la barre. Selon eux, c'était une manifestation classique, pacifique. Au moment des faits (un peu avant 17h), il n'y a pas foule, la place est clairsemée. « Les analyses indiquent qu'il n'a pas été retrouvé de substances chimiques sur les vêtements de monsieur T. », bien que les collègues du CRS affirmeront plus tard : « la place est saturée de lacrymos ». Les inspecteurs ont souligné que, dans l'une des vidéos montrées à l'audience, « l'explosion a lieu hors champs, mais la détonation est audible et on entend le cri de la victime ». « Il n'est pas possible de reconstituer le geste de monsieur Mathieu puisqu'il est hors cadre, mais la trajectoire de la grenade est définie : c'est un tir en cloche. Elle a atteint une hauteur largement supérieure à la taille d'un individu : 2,50 à 3 mètres. Ce n'est pas un tir au ras du sol. »
Liénard, l'avocat du flic, passe son temps à décrédibiliser l'IGPN et son travail d'enquête. Mathieu en 2016 est allé de lui-même à l'IGPN : « Je suis l'auteur. J'ai lancé une grenade à cette heure-là, à cet endroit. »
Un manifestant cité par le parquet : « J'ai entendu un gros bruit, la déflagration. Les flics ont chargé puis ils ont reculé quand ils ont vu le blessé. Oui, ils ne pouvaient pas ne pas le voir. »
Les débats nous apprendrons plus tard que les secours vont mettre 50 minutes à arriver ; les flics disent qu'ils n'ont pas vu le blessé.

Mardi 13/12

Témoignage de Laurent. « C'était très calme, il n'y avait pas de violence, pas de cocktail molotov. Je vois une bande de jeunes dont une joue du tambour. Ils chantent des chants hostiles à la police. J'éprouve une incompréhension : il ne se passe rien. Ce n'est pas la guerre. »
« Mon audition à l'hôpital a été très dure. Elle a lieu le lendemain. Je venais de perdre un œil, j'avais été opéré, j'étais sous morphine. Ça a duré 2h30. Je sombrais régulièrement dans les vapes. Les agents contestaient chacune de mes affirmations. Ils étaient très hostiles. »
La présidente : « Vous êtes arrivé après les affrontements devant la bouche de métro. Si vous prenez des photos, si vous comptez le nombre de CRS, si vous faites le tour de la compagnie, c'est que vous considérez qu'il n'y a pas de danger… »
Liénard *(ne parle pas dans le micro alors que la veille, il a demandé aux agents de l'IGPN de le faire. La juge ne le lui demande pas)* revient sur une lettre que Laurent a écrit à Mathieu juste avant le procès : il l'a rendu publique sans lui adresser [lire pp. 23-24] : « Pourquoi avez-vous publié une réponse que vous n'avez pas adressée à mon client ? C'était une lettre d'excuses. »
Laurent : « Non ce n'était pas une lettre d'excuses. C'était une lettre pour se chercher des excuses. J'ai eu envie d'être méchant avec celui qui m'a mutilé. Mon ressenti m'appartient. Je vais pardonner à monsieur Mathieu mais ce n'est pas à vous de le décider. Ce sera à moi de le décider. Je lui pardonnerai, car je

ne veux pas vivre avec monsieur Mathieu dans ma tête toute ma vie. »
Laurent veut continuer pour décrire les effets de cette mutilation sur sa vie… mais la présidente le coupe. Et dit que son conseil « pourra plaider plus tard ».

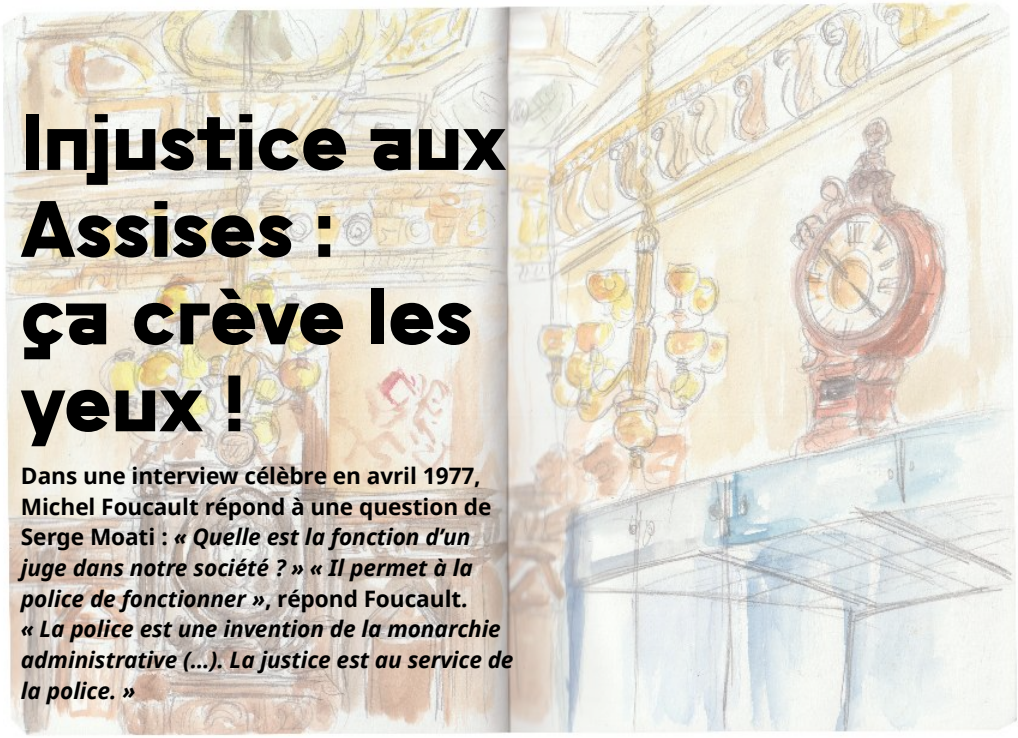
Ian B, premier témoin de la partie civile : « J'ai été proche de victimes de violences policières. J'ai participé à ce qu'ils et elles se mettent en lien. J'ai passé une formation en balistique. Cette grenade, c'est une arme de guerre. Ce n'est pas un fait isolé. Ce n'est pas un accident. »
La présidente le coupe aussi dans son propos. Il ne pourra pas terminer son intervention : « Ce tribunal ne juge qu'un homme et un fait. »

Pierre D., témoin partie civile : « J'ai été blessé à l'œil droit par un tir de Flashball quand j'étais lycéen en 2007. J'ai rencontré Laurent après avoir vécu la perte de mon champ de vision pour le conseiller, échanger des ressentis. Se cogner dans une porte, verser l'eau à côté du verre. Un œil, c'est la partie du corps avec laquelle on embrasse le monde et avec laquelle on est vécu par les autres. »
« Cette grenade est apparue en 2002 sous Sarkozy, avec le flashball. C'est nouveau : il ne s'agit plus de repousser une foule, on peut le faire avec des canons à eau, des lacrymos. Il s'agit de marquer les corps. » « Il n'est pas possible de passer plusieurs années dans la BAC sans connaître la dangerosité de cette grenade. D'abord encadré, son usage est désormais massif. » *[Ndlr : Mathieu a passé des années dans une brigade anti criminalité du Val d'Oise avant d'atterrir aux CRS en 2016].*

La présidente : « C'est un jugement particulier, ce n'est pas une tribune. ». Pierre D. continue : « Cette arme sert à faire peur. Elle ne sert pas à désencercler mais à vider une place ou un espace. Ses concepteurs disent qu'elle a un effet psychologique ». Il donne des exemples de gendarmes auto-mutilés, et

NOUS SOMMES EN GUERRE !

Avant tout… Un big big big-up pour Laurent ! Oui Laurent, une défaite judiciaire mais une victoire politique ! Tu as produit un truc énorme pour les Autres et cela nous engage à continuer de soutenir sans faille tes futures batailles.
Merci à Toutes les composantes de la lutte contre les violences policières et au-delà qui ont soutenu notre ami, notre frère d'armes, ce rassemblement éclectique qui durant 4 jours a trouvé le temps informel pour se saluer, se connaître, s'apprécier, échanger, confronter respectueusement nos divergences pour aboutir à des apprentissages, des convergences,… des possibles. Elle est là notre victoire politique…
Merci Laurent !
Notre colère collective… cette vengeance policière qu'on acquitte. Cette vengeance occultée par une presse mainstream qui prend fait et cause pour le baveux Liénard, contractant 16h15 et 16h53 pour justifier la légitime défense, pour nous une vengeance « aveugle ».
Ainsi les lecteurs crédules pourront valider ce verdict d'acquittement par les turpitudes de ce baveux sans vergogne.
Aussi on n'oubliera jamais cette saloperie de clap de fin… le sourire narquois et soutenu de l'éborgneur Mathieu adressé à Laurent une fois la cour retirée, confirmant ainsi que de son torchon d'excuses émanait bien une odeur fétide.
Cette décision d'acquittement, par ce qu'elle implique collectivement, valide cette guerre sociale que les institutions nous font avec leurs lois iniques, travail, santé, toit, éducation, retraites… oppression, répression. Cette guerre sociale dont il est à rappeler que le racisme reste le facteur aggravant, relayé par cette même presse, avec le voile de la peur de l'Autre instillée dans les esprits.
Cette guerre sociale que cachent, minimisent syndicats et orgas « historiques » abandonnant leur objet social pour sauvegarder leurs subsides octroyés par ces mêmes institutions en guerre contre les pauvres, les gueux, les sans dents, les riens, les personnes déclassées.
Cette raison fondamentale pour laquelle le nombre de leurs militant·e·s chutent année après année entrainant un repli sur soi déflagrateur.
Cette guerre sociale contre laquelle nous devrons combattre sans concessions sinon rien n'arrêtera ce sociocide au long cours !
Pour l'heure, soyons inspirant·e·s, imaginatif·ves, innovant·es, constructif·ves… et patient·es ! ♠



Injustice aux Assises : ça crève les yeux !

Dans une interview célèbre en avril 1977, Michel Foucault répond à une question de Serge Moati : *« Quelle est la fonction d'un juge dans notre société ? » « Il permet à la police de fonctionner »*, répond Foucault. *« La police est une invention de la monarchie administrative (…). La justice est au service de la police. »*

Dans la salle Voltaire du palais de Justice de Paris, sur l'île de la Cité, lundi 12, mardi 13.12 et mercredi 14, ni la police, ni l'arme de guerre (la grenade de désencerclement), ni même l'ancien bacqueux durant 20 ans, devenu militaire quelques jours avant son acte irréparable, n'ont été jugés. La machine judiciaire a déroulé et dévoilé sa fonction une nouvelle fois : « une justice au service de la police. »
Le résumé des faits et les témoignages ont fait la part belle aux paroles policières, à se demander parfois, si les bancs n'étaient pas inversés : la partie civile accusée, ses témoins coupés dans leurs exposés ou négligés, notamment dans leurs expertises.
Les véritables accusé·e·s étaient absent·e·s. Ce n'était plus Alexandre Mathieu le flic-CRS mais les manifestant·e·s qui ont défilé de Bastille à République le 15 septembre 2016 contre la loi Travail .
À la barre, le commissaire divisionnaire Bouchard, responsable de la gestion des troupes ce jour-là puis Alexis Marson commissaire à l'état-major font le récit de la manif. Ils se dédouanent d'abord très rapidement sur l'utilisation de la GMD, « Il n'y a pas de place à l'initiative individuelle dans la gestion de l'ordre », son lancer est réglementé dans le cadre de la « légitime défense ». « Une sommation ne veut pas dire lancer de grenade ». Ils s'attardent surtout à différencier les gentils et méchants manifestants, à « encadrer les éléments à risque » (sic), à identifier la « nébuleuse », ou les « bouchons d'hostilité ». Mais leurs propos se généralisent et deviennent accusateurs : « ces syndicats qui restent pour les hostilités » ; « le désordre acceptable ne l'est plus ». Toute la manif, à les entendre, devient « une zone sensible ». C'est ensuite les propos des commandants, des militaires de la CRS 7, la compagnie de Mathieu, et enfin Mathieu lui-même qui transforment la manifestation du 15 septembre en une guerre urbaine faite de « pluies de cocktails Molotov », « déluge de projectiles », de « manifestants potentiellement à risque », de « black blocs », de « collègues qui s'embrasent », de « tentatives d'homicides », de « méli-mélo de personnes » et à

L'avocate de Laurent, Lucie S. : « Vous êtes le seul à qualifier ce geste de « règlementaire ». »

On voit alors une vidéo que Liénard obtient de faire projeter alors qu'elle n'est pas au dossier. La présidente et le procureur sont d'accord. C'est important qu'elle soit montrée. On voit une unité de CRS devant une bouche de métro qui reçoit un cocktail molotov. Effet garanti, même si le moment qui intéresse le tribunal n'est pas celui-là. D'un coup, la présidente fait mine d'oublier qu'elle juge « un homme, un fait ». « Mon cul » comme aurait dit Zazie.

Alexandre Mathieu, le flic accusé : « On agit avec discernement. Il y avait un méli-mélo de personnes. J'ignorais qu'il fallait une habilitation et qu'un camion d'armurerie nous suivait. Je n'ai pas commis d'erreur d'appréciation. Il fallait le faire. C'est une arme intermédiaire. Je voulais la faire rouler vers la droite et elle a volé vers la gauche. J'ai agi au mieux. Je ne me suis pas trompé. »

« Oui, mon jet de grenade a atteint mon objectif. Les CRS n'ont pas osé utiliser de GMD parce qu'ils ne sont pas aussi réactifs que les BAC. Les CRS sont plus dociles. Ils attendent les ordres. »

Laurent ne s'y est pas trompé : ce flic n'a jamais regretté quoi que ce soit. Il assume pleinement son geste. La dérive fasciste de sa vision d'un « bon CRS » est manifeste. Dégommer du manifestant – pour rester polie.

En quittant la salle, un flic venu soutenir Mathieu lance à la cantonade : « Allez les bouseux, on s'en va ». Je lui rétorque que « Les bouseux s'occupent des enfants, de tous les enfants sans distinction. Même les enfants de policiers. » C'est la seule phrase qui m'est venue. Les enfants et l'espoir d'un monde nouveau…

Mercredi 14/12

Le lendemain, je n'ai pas pu retourner à la cour d'assises. Trop de destructions en moi. Je suis allée danser pour reconstruire l'espoir et tenter de faire chanter la joie de connaitre Laurent, qui m'est si cher. Une manière de redire avec Louise Michel : « Art vaincra ! ».

Laurent, merci d'avoir mis toutes tes forces pour que ce procès soit celui de la violence d'État, qui veut marquer les corps et les esprits. Ton obstination est en elle-même la preuve vivante que nous n'abandonnerons jamais la lutte, ni l'espoir et que la solidarité est notre arme. ♠



d'un journaliste qui a frôlé la mort. « Il est très rare d'être dans une cour d'assises, c'est déjà une victoire et on espère que cela va resurgir dans le débat public. (…) » Lui aussi ne pourra pas terminer son intervention.

Troisième et dernier témoin appelé par la partie civile : « En 2016, dans un cortège syndical, j'ai été blessée par une grenade désencerclante qui a roulé au sol et a explosé entre mes jambes. Je suis encore en rééducation aujourd'hui, car je n'ai pas récupéré l'usage de ma jambe même si on ne voit pas que je boite. »

« A l'hôpital Tenon, trois jours après, ils ne comprenaient pas ce que j'avais : d'abord une brûlure, puis un ulcère qui se creusait, puis un œdème… Et mon pied a énormément gonflé. Il y a eu un effet de blast. »

« J'ai été prise en charge à l'Hôpital Militaire. Par des médecins militaires. Ils m'ont dit que c'était une blessure de guerre. On m'a demandé si j'étais « en service ». Comme si je revenais d'un pays en guerre. » « La charge explosive restera incrustée à vie. Ça fait comme un tatouage noir. J'ai le muscle atrophié. Il me manque un morceau de muscle. »

Viennent ensuite à la barre le banc et de l'arrière-ban du maintien de l'ordre de la préfecture de police de Paris.

Un gradé : « Neuf GMD *[Grenade Manuelle de Désencerclement]* ont été tirées sur ce service. La journée avait été dense. C'est parfois difficile de compter ses « petits » *[Ndlr : les petits ce sont les grenades tirées],* donc il y a peut-être eu des erreurs dans la rédaction des TSUA » *[Traitement relatif au suivi de l'usage des armes, fiches que doivent remplir les CRS après chaque intervention].*

« La GMD n'existe plus. Elle a été remplacée, elle était trop puissante. Il y a deux modes. Action : après sommation, usage des armes ; ou réaction sans sommation : s'ils subissent des violences ou voies de faits, ou s'ils ne peuvent se maintenir sur le terrain. Non, l'usage de la force n'est pas obligatoire après les sommations. »



« Ce jour-là sur les boulevards Beaumarchais et Temple, on subissait des violences, donc on emploie les GMD sans sommation. Je demande qu'on les utilise. Sur la séquence de 16h53 [heure à laquelle le flic lance la GMD qui mutile Laurent], il s'agit d'une unité constituée qui s'en remet aux instructions du moment. Monsieur Mathieu doit savoir qu'on ne donne pas d'instruction pour l'ensemble de la journée. »

Un autre gradé : « C'était pour la loi Anti-travail (sic). » Un autre gradé : « C'était très pénible et très violent. Il y avait le groupe Alpha et le groupe Charlie dont j'ai le commandement. Monsieur Mathieu est avec moi. »

Visiblement il se croit à la guerre : « Prendre du terrain… la manœuvre… le ratissage… un rideau de force de police… la manœuvre, progresser, évacuer la place… » « L'utilisation de la GMD était justifiée. L'habilitation est une formalité. Nous sommes 10, il y en a un qui tire et voilà nous sommes tous habilités. Et ce jour-là, je n'étais pas habilité, mais j'avais deux GMD. »

Un gendarme : « J'étais l'agent interpellateur. J'avais un bouclier et je ne vois pas. Monsieur Mathieu a fait un geste règlementaire. »


Alexandre Mathieu
Vous êtes reconnu coupable de violences volontaires et de mutilation mais vous êtes acquitté, pour légitime défense
—
IMPUNITÉ POLICIÈRE!
Vous Pronez la guerre sociale!
—
JUSTICE POUR LAMINE
GENDARMERIE


TEMOINS
La Police mutile!
La Police Assassine!
Mais que fait la Police?
Cache ses yeux!
ACAB
C'est une honte!
Pas de Justice! Pas de Paix!
MUTILÉES POUR L'EXEMPLE